L'écureuil

MARCILLY OCTOBRE 2007

IPNS

FAMILLES RURALES

DON DU SANG

Il aura lieu ***le lundi 15 octobre de 16h30 à 19h***
Venez nombreux

BIBLIOTHEQUE

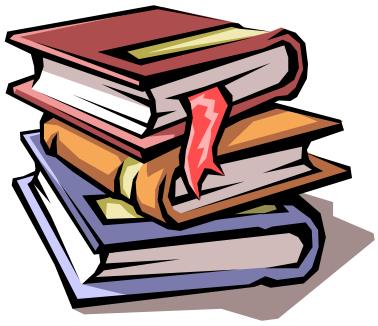

Heures d'ouverture : Mercredi de 14h30 à 17h
Vendredi 16h30 à 18h30
Samedi 10h à 11h30

Durant tout le mois d'octobre une exposition aura lieu dans les locaux de la bibliothèque.

Le thème est **la GOURMANDISE**

Laissez vous tenter !!!

LOISIRS CREATIFS

Les ateliers, destinés aux adultes ont lieu le 2ème mardi du mois à 20h30 à la salle Amasis

Dans une ambiance conviviale les élèves dirigés par PILI PICQUENOT réalisent leurs propres créations pour offrir ou se faire plaisir :

- objets décorés à l'aide de collage de serviettes
- peinture sur bois ou tissu ou verre.
- scrapbooking
- carterie
- bijoux etc.

Contact : Catherine PORTAILLER 04 77 97 46 75 seulement après 16 heures

Tarif : 5 euros le cours et le coût des fournitures

PISCINE

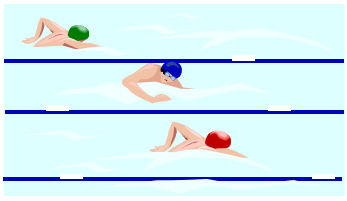

Deux séries de 10 cours sont à nouveau proposées cette année à la piscine Aqualud de MONTBRISON pour les enfants de 6 à 12 ans.

Elles auront lieu ***du 22 mars au 14 juin 2008*** en dehors des vacances scolaires.

- De 17h15 à 18 h pour les débutants
- De 18h à 18h45 pour les enfants sachant nager

Vous pouvez dès maintenant vous renseigner et /ou inscrire vos enfants en appelant Catherine PORTAILLER au 04 77 97 46 75 uniquement après 16 h.

MARCHE DES VENDANGES

Cette année nous avons eu 879 marcheurs qui ont parcouru la commune :

- 104 sur les 25 km
- 154 sur les 19 km
- 395 sur les 14 km
- 226 sur les 6 km

Tous les marcheurs ont été contents des circuits et de l'organisation et étaient unanimes cependant pour dire qu'il y avait trop de côtes !!!

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont été toujours nombreux pour les différentes étapes de la mise en place de cette journée :

- le choix des circuits
- le débroussaillage
- le balisage
- la fabrication des pâtés
- les relais
- la distribution des tracts
- le parking etc.

Nous remercions aussi tous les sponsors, ainsi que le crédit mutuel, le crédit agricole, la caisse d'épargne, Super U, la mairie, pour les lots et ainsi que la société ORLAC pour les petits filous distribués sur les relais. Nous n'oublions pas la Césarde pour son accueil, la boulangerie GAILLARD pour la cuisson des pâtés et la cave VERDIER LOGEL pour la bourrette.

Nous vous disons donc à l'année prochaine.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous en avez envie.

Merci encore à tous les bénévoles pour leur aide.

Si vous avez des suggestions ou remarques pensez à nous les communiquer merci.

CENTRE DE LOISIRS

Cette année encore, les enfants de Marcilly et des communes environnantes ont rejoint le centre aéré pour se donner un avant-goût de vacances, retrouver les copains et partager jeux, activités et sorties.

Malgré une météo plutôt défavorable qui a parfois obligé l'équipe d'animation à redoubler d'imagination pour occuper ces chères têtes blondes à l'intérieur, les enfants ont encore pu bénéficier d'un programme d'activités riche et varié.

Les deux premières semaines ont permis aux enfants d'exercer leurs talents aux arts du cirque et de la magie. Ils ont aussi passé une journée au Pal et une autre à Max Aventures. La troisième semaine les a fait plonger dans l'univers fascinant des chevaliers, avec une visite à Salva Terra, parc médiéval.

Cette année a été aussi l'occasion de célébrer les 400 ans de l'Astrée et de redécouvrir ce célèbre roman à travers différentes activités : promenade sur les chemins de Bélizar, d'Amasis et de l'Astrée. Les enfants ont aussi présenté, lors d'une soirée à laquelle les parents étaient conviés, la mise en scène de quelques saynètes de ce roman. Bravo encore aux enfants qui ont très bien interprété, chanté et dansé, et aussi aux animateurs, qui ont fait leur possible pour que ce spectacle soit un véritable succès.

Nous vous rappelons que les personnes souhaitant rejoindre l'équipe de pilotage du centre de loisirs sont toujours les bienvenues.

Renseignements : Renée DENTON-DELHOMME : 04 77 97 49 59
Joëlle GOUTTEGATAT : 04 77 97 50 17

MAIRIE - INFOS

Rapport sur l'assainissement

Il est disponible et consultable en Mairie.

Rapport sur l'eau potable

Ce rapport, en date du 27/06/07, est disponible et consultable en Mairie. Le syndicat de la Bombarde compte 9 207 abonnés (en hausse de 0,85%) sur un territoire comptant 17 889 résidents.

Traversée du Pavé

5 entreprises avaient retiré un dossier de consultation pour le chantier d'assainissement (passage d'un réseau unitaire à un réseau séparatif où eaux usées et eaux pluviales sont collectées séparément), 3 entreprises ont répondu et fait une proposition. L'entreprise TPCF a été retenue pour un montant de travaux de 183 667 euros pour une estimation établie par le maître d'œuvre à 214 035 euros. Le délai de réalisation est de 3 mois, le début d'intervention est prévu pour le 15 octobre.

La société SMTP est, quant à elle, intervenue dès la dernière semaine d'août pour le compte du syndicat de la Bombarde sur le réseau d'eau potable.

La modification de l'éclairage du carrefour du Grand Coin par suppression du poteau à l'angle du restaurant coûte 6 420 euros dont 3 400 à la charge de la commune.

Pour l'aménagement urbain de la traversée, la consultation des entreprises est en-cours sur la base du dossier préparé par le bureau d'étude POLLEN. Une commission d'appel d'offres est prévue au 24 septembre pour proposer le choix d'une entreprise au conseil.

SPANC service public de l'assainissement non collectif

Une modification du paiement de la redevance a été votée en conseil syndical du bassin versant du Lignon suite à la décision du Tribunal en faveur du collectif de propriétaires concernés.

La redevance de 100 euros qui avait été votée pour être payée en quatre fois, ne sera facturée qu'en une seule fois lors de la réalisation du contrôle. Ceux qui se sont déjà acquittés des 25 premiers euros ne paieront dès lors que les 75 euros manquants.

Voirie

La subvention pour le chemin des Ramées a été perçue, la consultation pour les travaux de voirie et de petite maçonnerie pour la reprise du mur de clôture suite à la démolition de l'immeuble du virage va être lancée pour des travaux à exécuter d'ici à la fin de l'année.

Les projets pour le programme 2008 doivent être déposés avant le 1er octobre de cette année. La commission voirie fera donc ses propositions lors du prochain conseil de septembre

Chantier de l'église

Il a été terminé en temps et en heure. Voir plus loin la rubrique « Chantier Saint Cyr »

Aide à l'APIJ

Il a été accepté de mettre la cantine à disposition de l'APIJ pour la préparation des repas des bénévoles qui aident à l'organisation du Foreztival du 16 au 23/08. Bravo au jeune chef-cuistot ! De même, le bâtiment du Grand Coin a été mis à disposition des jeunes pour la réalisation des panneaux d'informations.

Le cuisinier Etienne Place

Rassemblement des De Chazal

La commune de Marcilly le Châtel a accueilli le 20 juillet dernier le rassemblement d'une famille, aujourd'hui représentée aux quatre coins du monde, mais originaire de Saint Bonnet le Courreau et ayant été les propriétaires de la Morandin pendant plus de 100 ans avant la Révolution Française. Les habitants de Marcilly y avaient été invités et une invitation envoyée aux familles Chazal. Le rassemblement s'est très bien passé et nous a valu une carte de remerciement pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Réunion exceptionnelle du Conseil Municipal : 19/09/07

Voir plus loin la délibération prise pour l'avenir incertain de la juridiction montbrisonnaise.

NOUVELLES FRAICHES

De la Préfecture de la Loire :

Sur le renforcement des contrôles relatifs aux chiens dangereux (circulaire du 14/09/2007).

A la suite du drame récent ayant coûté le vie à un petit enfant, rappel est adressé à toutes les mairies sur la réglementation applicable aux chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie : laisse, muselière et déclaration en mairie. Se reporter à l'Ecureuil de juin 2007.

Même rappel pour les divagations des animaux. De récents dommages causés dans les poulaillers et le vagabondage de chiens de garde vont contraindre le maire à faire appel à la gendarmerie et à procéder de nouveau à des mises en fourrière.

Sur le confinement des oiseaux par prévention de grippe aviaire (circulaire du 18/09/2007).

Il est rappelé à tous les détenteurs d'oiseaux, notamment de volailles, du département de la Loire qu'ils sont tenus d'appliquer les règles de confinement. Instructions de contrôle et sanctions sont données aux services vétérinaires et aux unités de gendarmerie.

Les deux circulaires sont affichées à la grille de la mairie.

De la Poste : Direction du courrier. (réunion du 10/09/2007)

La mairie de Marcilly ne souhaite pas s'engager dans une opération de numérotation des habitations mais a fourni au service du courrier postal une carte détaillée des lieux-dits et réitère son avis d'identification et l'emplacement des boîtes aux lettres.

Il est demandé à tous les habitants de Marcilly de bien vouloir placer leurs boîtes aux lettres homologuées en limite de voies publiques, d'y mentionner le nom et les prénoms des résidants du foyer afin de faciliter la distribution du courrier par les agents de la Poste.

De la Mairie

Inscription sur les listes électorales

Les personnes récemment domiciliées sur la commune désirant voter à Marcilly à partir de mars 2008 peuvent s'inscrire sur la liste électorale en se présentant au secrétariat avant le 31/12/2007.

Collecte des ordures ménagères

Bac roulant obligatoire à dater du 1/11/2007. Dernière commande groupée aux conditions actuelles : 19 € le 120 litres, 31 € le 180 ou 240 litres, ***le 19 octobre 2007.***

Questions ados.

L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (I.N.P.E.S.) a fait parvenir en mairie une documentation destinée aux jeunes de 15 à 18 ans traitant des problèmes de la sexualité. Deux brochures pouvant être retirées en mairie sont consacrées aux « Questions d'ados » et à la « contraception ».

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
42 (LOIRE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **MARCILLY LE CHATEL**
Séance du **19 septembre 2007**

L'an deux mille sept, le 19 septembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Louis BOUCHET.

Etaient présents: MM et MMES
BOUCHET, DURAND, ZANTEDESHI, PLACE, SAUVIGNET, VERNAY, BRIAT, BOICHON, MAISSE, GENEYTON, MEUNIER.

Mme GENEYTON a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers	
- en exercice	**14**
- présents	**11**
- votants	**14**
- pouvoirs	**3**

Date de la convocation :
14 septembre 2007

Date d'affichage :
19 septembre 2007

OBJET
Carte judiciaire
Avenir de la juridiction montbrisonnaise

Après avoir débattu des informations très inquiétantes parvenues en mairie et largement diffusées dans la presse au sujet de l'avenir de la Juridiction montbrisonnaise : tribunal de grande instance – tribunal d'instance – tribunal de commerce – conseil des prud'hommes, les conseillers municipaux réunis ce jour en conseil extraordinaire ont décidé à l'unanimité des présents et des représentés d'exprimer leur position sur une réforme qui après d'autres imposées, contribuerait à réduire l'importance du chef-lieu d'arrondissement auquel ils sont très attachés aussi bien par des liens historiques qu'économiques et culturels.

Située à une dizaine de km de Montbrison, la commune rurale de Marcilly le Châtel est en forte évolution démographique (859 habitants en 1990 – 1306 au recensement complémentaire de 2005). Les habitants de la commune occupent pour environ 75% (300 sur 4004 en 1999) des emplois dans l'arrondissement en grande partie au chef-lieu. Après les pertes élevées survenues, dans les années 60, dans le bassin d'emploi de Boën sur Lignon, l'activité économique de Montbrison a fourni à nombre d'habitants de la commune des emplois dans tous les secteurs : industrie, commerce, administration, établissements publics. Parmi les emplois relevant de l'activité tertiaire l'administration de la justice est concernée.

C'est pourquoi, après avoir délibéré :

* ils désapprouvent la disparition ou la réduction des moyens de la juridiction de l'arrondissement qui participe à l'affaiblissement ou pire de la ville de Sous – Préfecture et ils s'étonnent d'une politique de décentralisation à l'envers qui éloigne du milieu rural des lieux de décision,

*n'étant pas hostiles à des dispositions nécessaires au meilleur fonctionnement des services publics, ils attendent des pouvoirs publics une réelle concertation notamment avec les élus, les représentants des professions concernées et l'examen des propositions préconisées.

* ils s'opposeront à toute décision aveugle méconnaissant les intérêts de la population,

* ils assurent de leur confiance et de leur soutien le Maire de la ville de Montbrison dont ils sont totalement solidaires dans cette action.

Le Maire

RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ST CYR

Le mercredi 19 septembre à 15 heures une dernière réunion de chantier a permis de procéder avec l'architecte maître d'œuvre Monsieur Jacques PORTE à la réception des travaux en présence des responsables des diverses entreprises :

Entreprise DEMARS (Marcilly le Châtel) pour la maçonnerie

Mme Annie ANDRES (Le Puy en Velay) pour les peintures murales

Entreprise GUESNE (Unieux) pour la menuiserie

Entreprise ROCHARM (Pont Trambouze) pour l'électricité

Entreprise BARROIS pour les vitraux

Entreprise ELEMENTA (St Vincent) pour la ferronnerie. Etait absent mais avait terminé la transformation des lustres avec panneaux radiants.

Ainsi est achevé un chantier ouvert en décembre 2006 et programmé pour permettre la réouverture de l'église au culte le samedi 28 juillet pour la cérémonie de mariage d'Emilie MOULIN et de David PARIS, animée par des prestations musicales de qualité à l'intérieur (groupe paroissial) et à l'extérieur (groupe des Fardelets).

Avant de pouvoir dégager un bilan définitif du coût financier et des participations obtenues, il nous paraît bien à propos de signaler que cette opération de restauration de l'église St Cyr en 3 tranches de 1991 à 2007

- tranche 1 : toiture et clocher
- tranche 2 : murs extérieurs et escalier
- tranche 3 : intérieur après 2 campagnes antérieures de sondages

se termine en septembre 2007, mois de célébration du patrimoine, au cours duquel plusieurs journaux ont attiré l'attention sur la sauvegarde des églises. (Lire ci-après l'article du journal « Le Monde » du 13/09/07 – dossier spécial de 14 pages dans le Pélérin du 15 au 21/09).

La commune de Marcilly le Châtel a ainsi réussi sur une période d'une vingtaine d'années, 3 mandats municipaux, à mener à bien la sauvegarde de son église, seul bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Il nous appartient désormais d'en maintenir l'entretien en bonne coopération avec la paroisse et d'en assurer la mise en valeur ce qui sera fait dans les prochains mois.

D'ores et déjà les principaux points d'intérêt peuvent être mentionnés :

- ***Monument millénaire*** (fondation du prieuré par abbaye de Savigny au XIème siècle) conservant des vestiges d'un lieu de culte antérieur. Edifice religieux présentant plusieurs périodes de construction :

  - transept : XIème – XIIème siècle
  - 2 premières nefs et portail : XVème – XVIème siècle
  - 3ème nef : agrandissement au XIXème (1852) - vitraux Mauvernay et peintures murales ZACCHEO (1872).

- ***Peintures murales*** : La restauration récente a bien remis en valeur les peintures de Giovanni ZACCHEO de l'abside : couronnement de la Vierge, du chœur et du transept : les 4 évangélistes et Pierre et Paul – décor néo-roman de la coupole. Elle a d'autre part mis au jour sur le 2ème pilier à gauche en entrant (ex. chaire) une peinture martelée de St Jean Baptiste probablement XVIIème ainsi que la décoration florale du collatéral avant droit de la même époque.

- ***Les quelques stalles sculptées restaurées*** ont été replacées derrière l'autel et de part et d'autre du transept.

- ***Les lustres*** supportant les panneaux radiants du chauffage ont été modifiés par un ferronnier d'art pour les doter de 30 bougies électriques.

- ***Les vitraux*** ont intégralement été remis en état.

- ***Le collatéral avant droit*** mis à part, voûtes, murs et piliers ont été recouverts d'un badigeon clair en ménageant dans la partie XVème – XVIème quelques « fenêtres » sur les litres funéraires. Au sol, dont les dalles ont été rejointées, des inscriptions et anneaux signalent la présence de sépultures, cette partie de l'église ayant servi de chapelle funéraire.

Voici en résumé quelques clés pour la visite. En attendant l'édition d'une note explicative et d'un exposé plus détaillé sur les travaux réalisés, nous vous invitons à juger du résultat de ce chantier en consultant les photos prises avant restauration exposées au fond de l'église à proximité des fonts baptismaux (autre belle pièce du XVème-XVIème).

Peut-on démolir des églises?

(Article paru dans le monde du Jeudi 13 septembre 2007)

Il n'est pas certain que les travaux débutent avant les élections municipales de mars 2008, mais le maire de Valanjou (Maine-et-Loire) est déterminé : la flèche et la chambre des cloches de l'église Saint-Martin-de-Joué seront détruites. Par seize voix contre une, le conseil municipal en a décidé ainsi au printemps. *"Nous avons trois églises pour 2 000 habitants ; sur l'année, le coût moyen d'entretien d'une église s'élève à 12 000 euros. La mairie n'a pas les moyens de financer les travaux de remise en état"*, constate simplement Bernard Briodeau.

L'élu reconnaît avoir fait face à *"un choix difficile"* mais, en dépit de l'opposition d'une partie de ces administrés, ne regrette pas *"avoir mis le pied dans cette affaire"*. *"Je comprends la charge symbolique de ce lieu ; mes propres enfants y ont été baptisés ! Mais cessons de parler de patrimoine"*, lance-t-il. *"Le département compte plus de 300 églises de ce type. A Saint-Martin, seule la base date du XVe siècle et il n'a jamais été question pour nous de détruire cette partie-là !"* La destruction de la partie haute de l'église coûtera *"dans les 280 000 euros"*. Le maire est en quête de subventions.

A l'image de Valanjou, des milliers de communes rurales supportent la charge de lieux de culte construits avant la loi de 1905 et s'interrogent sur l'avenir de ces bâtiments. Le patrimoine cultuel français compterait de 40 000 à 100 000 édifices, dont 13 000 sont classés monuments historiques, selon le ministère de la culture. La politique de regroupements paroissiaux imposée ces dernières années par la baisse de la pratique religieuse a entraîné la fermeture totale ou partielle de centaine d'églises.

Pour autant, à peine une dizaine d'entre elles est directement menacée de destruction. Et quelques communes seulement sont passées à l'acte, reconstruisant souvent dans la foulée un lieu de culte mieux adapté à la population concernée. *"Depuis une dizaine d'années, on constate que la destruction d'une église n'est plus un sujet tabou"*, relève quand même Alain Guinberteau, fondateur du site 40000clochers.com, qui effectue un recensement photographique des églises françaises.

L'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), une association récente, qui milite activement pour la préservation des églises, estime *"qu'un nombre important des 100 000 bâtiments religieux risque de tomber en déshérence dans les trente ans à venir"*. L'OPR, dont la présidente d'honneur est Bernadette Chirac, s'efforce, avec une poignée d'associations locales de défense du patrimoine, de populariser un sujet porteur d'une forte charge symbolique. Selon un sondage publié dans le magazine *Le Pèlerin* daté du jeudi 13 septembre, et rendu public mardi, lors d'un colloque organisé au Sénat dans le cadre des Journées juridiques du patrimoine, 67 % des personnes interrogées estiment en effet qu'il faut chercher *"à préserver le plus grand nombre d'églises"*.

Dans certains endroits, le sujet donne lieu à des batailles juridiques sans fin entre association de défense et mairie. Fermée depuis près de vingt ans, l'église d'Arc-sur-Tille (Côte-d'Or) a été promise à la destruction par la mairie en 2005. Créée en 1991, l'association locale Une église pour Arc-sur-Tille (UEPA) s'efforce de sauver le bâtiment. Un ultime rapport d'expert est attendu pour le mois d'octobre. A Eréac (Côtes-d'Armor), c'est au sein même du conseil municipal que s'est manifestée l'opposition au projet porté par Elie Geffray, adjoint au maire et prêtre. *"En 2004, au moment où des travaux sont devenus nécessaires sur l'église, j'ai proposé que ce lieu, restauré par des financements publics, puisse servir à toute la population et que l'on réserve la nef et les bas-côtés à des activités culturelles."* L'idée a été rejetée à une voix près. *"Aujourd'hui, on a un édifice cultuel remis en état, mais qui ne sert à rien. On y célèbre une messe tous les deux mois, un enterrement de temps en temps."*

Avec d'autres responsables catholiques, M. Geffray reste pourtant persuadé que *"donner une nouvelle affectation aux lieux de culte est la condition de leur survie"*, d'autant que la dégradation de centaines d'églises, bâties à la hâte au XIXe siècle pour affirmer l'emprise de l'Eglise catholique sur le territoire et aujourd'hui sous-utilisées, va s'accélérer dans les prochaines années. En France, une évolution à l'anglo-saxonne, avec la transformation d'édifices religieux en bâtiments privés aux fonctions les plus insolites - lofts, bars ou boîtes de nuit -, semble pourtant exclue. De même que la cession d'églises à d'autres cultes, comme ce fut le cas récemment en Angleterre, où une église méthodiste a été transformée en mosquée.

Au niveau national, les représentants de l'institution catholique préfèrent insister sur les efforts réalisés par les collectivités locales pour la préservation des églises ou sur la nécessaire application concertée de la loi de 1905. *"La destruction d'églises est un épiphénomène"*, confie l'un des membres de l'épiscopat. *"Leur avenir dépend de la manière dont la présence catholique peut être reconnue dans notre société"*, a estimé Mgr Claude Dagens, lors du colloque organisé au Sénat. Quant à l'éventuelle cession d'une église aux musulmans en quête de lieu de culte, *"il n'en est pas question"*, confie l'évêque d'Angoulême, confronté à cette demande il y a quelques années. *"Une affectation cultuelle est liée à l'histoire de manière durable : une église catholique est faite pour le culte catholique. Cela ne nous empêche pas de plaider pour la construction de lieux de culte musulmans décents."*

Stéphanie Le Bars

Les subtilités de la loi de 1905

Héritage paradoxal des subtilités de la loi de 1905, l'Etat et les collectivités locales sont, en France, propriétaires des lieux de culte catholique construits avant cette date, ce qui représente 90 % à 95 % des cathédrales, églises et chapelles présentes sur le territoire. Les 5 % à 10 % des édifices restants appartiennent aux associations diocésaines, une infime partie étant aux mains de particuliers. La majorité de ces constructions datent du Moyen Age et du XIX^{e} siècle.

A la tête de cette richesse patrimoniale, l'Etat et les collectivités locales en supportent certaines des charges mais ne disposent pas des droits habituellement dévolus aux propriétaires de biens immobiliers. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, complétée par la loi du 2 janvier 1907, a en effet laissé aux fidèles et aux ministres du culte catholique la libre disposition des églises, faisant de ces derniers les *"affectataires"* des édifices religieux. Ainsi, sans en avoir la jouissance, et en dépit de l'interdiction de financement public des religions liée au principe de laïcité, l'Etat, les départements et les communes sont amenés à engager les dépenses nécessaires *"pour l'entretien et la conservation des édifices du culte"*.

Ces dépenses n'ont pas de caractère obligatoire, mais, ainsi que l'a souligné Jean-Michel Belorgey, président de section au Conseil d'Etat, lors du colloque organisé, mardi 11 septembre, au Sénat dans le cadre des Journées juridiques du patrimoine, *"le défaut d'entretien normal est susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité"*.

ACCÈS INTERDIT

Une disposition qui conduit certains maires à interdire l'accès de l'église du village au public, lorsqu'ils ne disposent pas du financement suffisant pour la réalisation des travaux de mise en sécurité. *"On commence par apposer un panneau "Danger" sur les églises, puis on attend que les pierres tombent pour justifier ensuite la décision de destruction"*, dénoncent les défenseurs les plus ardents du patrimoine cultuel.

Car, faute de pouvoir en disposer librement, les propriétaires ne peuvent aliéner l'immeuble, le démolir ou en modifier l'état des lieux, sauf lorsque le péril est *"imminent"* ou lorsque l'édifice a fait l'objet d'une *"désaffectation"*. Cette démarche, qui suppose l'accord de l'évêché et de la préfecture, est rare.

Autre contrainte, les propriétaires ne peuvent organiser de visites ou d'activités culturelles dans l'édifice religieux sans l'accord de l'affectataire.

Solution des jeux

1/ Pyramide : ET – ETA – BATE – BEANT – BUTANE – BANTOUE – FONTAUBE

2/ Sudokumo : CHAMPDIEU

3/ A tue-tête : NON (abricots 60 g – Pommes 50 g)

4/ Cépages et vins :

Horizontalement : 1. CABERNET – 2. RATAFIA – 3. SYRAH – 4. VIN – 5. CRU 6. GAMAY – 7. CEPAGE

Verticalement : 8. CHASSELAS – 9. MERLOT – 10. PINOT – 11. DURIF 12. MUSCAT – 13. SAUVIGNON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE

Calendrier de ramassage des ordures ménagères OM et de la collecte sélective

Une erreur a été faite au moment de l'impression de ce calendrier, qui laisserait croire qu'il y a un changement de rythme dans la collecte à partir du 1er septembre. Il ne faut donc pas tenir compte des couleurs sur le calendrier et bien continuer à sortir :

le lundi soir son bac OM pour une collecte le mardi matin toutes les semaines,
et une semaine sur deux (la semaine impaire) sortir, en plus de son bac OM, sa caissette jaune et/ou son sac jaune pour la collecte sélective.

Dernière commande groupée de bacs pour les ordures ménagères

La dernière commande groupée à l'initiative de la communauté de communes doit être faite pour le 19 octobre auprès de la Mairie afin de bénéficier des tarifs suivants :

120 litres : 19 euros (foyer de 1 à 3 personnes)
180 litres : 31 euros (foyer de 4 à 5 personnes)
240 litres : 31 euros (foyer de 6 personnes et plus)

Il est rappelé que la collecte des ordures ménagères doit se faire avec des bacs roulants à préhension frontale pour des raisons d'optimisation, d'harmonisation du service et d'hygiène. Les sacs en vrac ou contenants non conformes ne seront plus ramassés d'ici la fin de l'année.

Rappel des horaires de la déchèterie de la Presle – route d'Arthun

Tél : 06.07.23.82.13.

Pour tout apport volumineux, il est nécessaire de prévenir.

ETE

Lundi, mercredi : de 14h30 à 18h30
Vendredi, samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

HIVER

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h30
Vendredi, samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le changement se fait le premier lundi suivant le changement d'heure légale

Marché de travaux

1 / Les travaux d'aménagement du siège rue de Roanne à Boën ont débuté, les lots ont été attribués comme suit :

Lots	Entreprise	Montant des travaux
1 Maçonnerie – démolition – VRD	EURL Archimbaud Construction	66 884,56
2 Traitement des bois – charpente – couverture	Entreprise Perret	13 058,37
3 Menuiserie bois	Souchon Jean Menuiserie	41 306,18
4 Plâtrerie - peinture	Brescancin Jean-Pierre	67 410,71
5 Plomberie sanitaire chauffage gaz	Voldoire Serge	37 693,08
6 Carrelage	Giroudon EURL	7 760,58
7 Electricité	EURL Entretien du Forez	39 906,00
8 Menuiserie Alu - métallerie	VMV SARL	17 935,00
9 Sols minces	Giroudon EURL	12 374,70
	TOTAL	**303 359,18 € HT**

Le maître d'œuvre est Emmanuel Crémonèse. La fin de chantier est prévue début février.

2 / Pour ce qui est des travaux de construction de la structure d'accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie et relais petite enfance) à La Bouteresse, seuls 5 lots ont pu être attribués sur les 15 du marché, comme suit :

Lot	Nature du lot	Nom Entreprise	Montant des travaux HT
1	Terrassements – VRD – espaces verts	entreprise Naulin	130 025,14
9	Plâtrerie – faux-plafond – peinture – isolation des combles	SARL maison Broze	53 523,76
13	Plomberie – sanitaire	Lecq et Lefebvre	24 147,60
14	Chauffage – ventilation	Lecq et Lefebvre	76 985,61
15	Electricité – courants faibles	EURL Entretien du Forez	46 455,00
	TOTAL		**331 137,11 € HT**

Pour les 10 lots jugés infructueux, une procédure négociée a été lancée et l'attribution des lots devrait se faire lors du prochain conseil du 25 octobre.

Le maître d'œuvre est KEOPS architecture. Le début des travaux est prévu d'ici à la fin de l'année pour un démarrage du fonctionnement de la structure au 1er septembre 2008.

Pour ce qui est du choix du gestionnaire de la structure, il sera décidé avant la fin de l'année après consultation dans le respect du code des marchés publics.

3/ La pose du mur d'escalade se fera fin octobre, début novembre dans la salle de sports intercommunale. Les plannings d'utilisation des gymnases en sont un peu plus compliqués cet automne. Une association Astrée Grimp a vu le jour pour cette nouvelle activité. Pour plus de renseignements, le contact est M. Halm à Boën.

Le coût global du projet après l'attribution de l'ensemble des marchés est de 203 858,84 € HT, alors que le coût estimatif était de 222 355 € HT, soit – 8% par rapport au budget prévisionnel et le taux de subvention obtenu est de 72,55 % des dépenses totales.

Des travaux de changement de la chaudière, de modification de l'éclairage dans l'ancien gymnase ont été réalisés cet été par les entreprises Forclum Somelec et Béalem Pellequer pour un montant global de plus de 83 000 € HT.

Transport des écoles primaires au gymnase

La communauté de communes continue à financer le transport des élèves des écoles primaires à la salle de sports, réservée le vendredi après-midi à leur intention. Après consultation, l'entreprise Rochette a été retenue pour un prix forfaitaire est de 127 € TTC par déplacement des 18 communes de la communauté.

Transport des écoles primaires à la piscine de Feurs

De même, la communauté de communes continue à financer le transport des élèves des écoles primaires à la piscine de Feurs et les coûts de fonctionnement correspondants. Après consultation, l'entreprise Maisonneuve a été retenue sur la base d'un montant prévisionnel de 26 858,71 € TTC. Les élèves du Pays d'Astrée vont à la piscine les mardi et vendredi.

Deux classes de Marcilly ont déjà commencé les séances depuis la mi-septembre jusqu'à la mi-novembre.

Les Gravures de L'Astrée

La parution de l'ouvrage sur les gravures de *L'Astrée* réalisé en collaboration avec La Diana est effective pour ce qui est de l'édition courante en vente à 16 euros.

L'ouvrage est disponible dans différents points de vente : à la Communauté de communes, à l'Office de Tourisme, à la Bâtie d'Urfé et au Château de Goutelas.

Concernant l'édition de prestige, une souscription au prix de 40 euros est lancée, ensuite le prix sera de 45 € (Bon de souscription à retirer en mairie).

La parution est prévue pour Noël. Toutefois, si le nombre de commandes est inférieur à 300 exemplaires, l'édition de prestige ne sera pas réalisée.

Devenir du Tribunal de Grande Instance de Montbrison

Une motion a été votée pour s'opposer au projet de réforme de la carte judiciaire et de ses conséquences pour le tribunal de Montbrison.

Solidarité avec les incendies en Grèce et la région d'Arcadie

La région du Péloponnèse avec laquelle la communauté a tissé des liens sur le mythe de l'Arcadie a été sévèrement touchée par les incendies. Un appel aux dons a été décidé et un compte tiers ouvert au Trésor Public, avec déduction fiscale possible.

Les chèques à l'ordre du Trésor Public sont à déposer à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée – place de la Mairie - BP 1 – 42 130 BOEN

PROCHAIN ECUREUIL

Nous rappelons que seuls les articles faits et transmis par le bureau de l'association ou par la mairie sont acceptés dans l'Ecureuil

Remise des articles :

Mardi 5 février 2008

(Jean Vernay) email : jean.vernay@wanadoo.fr

Agrafage :

Jeudi 28 février 2008
à 20 H à la mairie

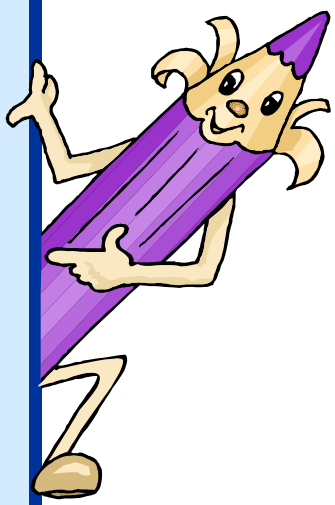

ECOLE - INFOS

La kermesse de fin d'année

Cette année encore, la météo nous a été très favorable et la cour de l'école, sous le soleil, a permis aux enfants de nous montrer leurs talents de chanteurs. De magnifiques petits chats sont venus montrer leurs moustaches pour le plaisir des plus grands.

La mosaïque réalisée par les plus grands a été dévoilée sous le préau : le cep de vigne des enfants peut faire la fierté des viticulteurs de la commune ! Les élèves de CM2 ont fait leurs adieux à l'école primaire en emportant leurs cadeaux et la kermesse a permis aux enfants de jouer cette année autour du thème de l'eau. De nouvelles attractions étaient proposées avec la peinture, la tyrolienne, le tir à la carabine… le succès a été au rendez-vous !

Le groupe des maternelles – CP

La tyrolienne

La remise des cadeaux d'entrée en 6ème

L'après-midi s'est prolongée avec un apéritif musical, dans le clos gentiment prêté par Anne Magnan : le talent de notre chorale locale n'est plus à démontrer, mais ce que nous ignorions, c'est qu'un groupe de musiciens(nes) avec chanteurs(ses)était en train de percer sur la commune.

Grands-parents, parents, anciens élèves, ATSEM, tout le monde y a mis du sien et c'était vraiment très bien. Quant au repas pris dans la cour de l'école, les plats ont été tous vidés et les bouteilles aussi.

Merci à tous !

La rentrée, l'assemblée

Elle a été effective le 28 août 2007. Nous avons pu assurer des permanences de vente des tickets pour la cantine la veille et le jour J comme chaque année.

Notre assemblée générale a eu lieu **le mardi 25 septembre**, elle a vu le départ de trois membres du bureau ***Patrice Balmet, Jean-Luc Perret et Jean-Luc Untereiner***. Pour ce dernier, une distinction toute particulière doit lui être faite pour sa longévité dans notre association. Que les sortants soient remerciés, et nous savons que nous pouvons compter sur eux pour nos manifestations. Et que les entrants soient félicités et encouragés, encouragés par votre présence à nos manifestations, par vos suggestions, par votre soutien. Nous avons ainsi le plaisir d'accueillir : ***Françoise Gaumont et Sandrine Séférian***.

L'assemblée générale a été l'occasion de présenter le rapport moral et financier de notre association. Nous vous rappelons que 3 comptes distincts sont gérés par le Sou des Ecoles :

- la cantine, en lien avec la commune : le Sou est l'employeur de Marie-Hélène Fréry qui vient en aide à la responsable de la cantine, Mme Cécile Chazal, employée par la commune. Le Sou achète toutes les denrées et fournitures courantes nécessaires au bon fonctionnement de la cantine.

- la vie et l'animation scolaires, en lien avec l'équipe pédagogique : le Sou permet le financement de matériel pédagogique, de jeux, de sorties, de spectacles, d'intervenants…

- la coopérative scolaire, pour le compte des enseignants, afin de leur permettre de gérer le quotidien de leurs classes et des petites dépenses ou recettes (calendriers, goûters…)

Quelques chiffres :

- 7 850 euros de subvention pour les 6 classes sur l'année scolaire 2006 – 2007
- 7 229 repas servis, avec une moyenne de plus de 47 repas par jour
- 14 934 euros de recettes pour nos manifestations de l'année
- ***le prix du ticket de cantine reste à 2,75 euros***

Bref, et vous l'aurez compris, le Sou des Ecoles est au service de nos enfants à l'école primaire, et nous nous devons de lui donner des moyens de fonctionner dans l'intérêt de nos enfants : alors, d'avance merci pour vos cotisations, votre présence à nos manifestations, leurs corvées, leurs buvettes…

Permanences de vente des tickets pour la cantine

Les 1er et 3ème vendredi du mois (sauf vacances scolaires et jours fériés)

- de 8h20 à 8h45 le 1er vendredi du mois
- de 16h15 à 17h le 3ème vendredi du mois

et donc pour cette fin d'année :

- le 19 octobre de 16h15 à 17h
- le 16 novembre de 16h15 à 17h
- le 7 décembre de 8h20 à 8h45
- le 21 décembre de 16h15 à 17h
- le 4 janvier de 8h20 à 8h45

Les permanences et autres informations utiles, relatives au Sou des Ecoles, sont affichées sous le préau de la cour de l'école côté cantine. N'hésitez pas à venir consulter nos prochaines dates de réunions, de manifestations, ou à venir vous inscrire pour les permanences de vente des tickets de cantine !

Prochaine manifestation

Cette année, devant le succès et l'occupation de la salle des fêtes, nous organiserons la soirée des familles le Vendredi 23 novembre à la salle des fêtes de Marcilly le Châtel.

Ouverte aux seuls adhérents, elle a pour objectif de faire se connaître les familles des enfants scolarisés à Marcilly autour d'un apéro, suivi d'un repas, le tout arrosé par quelques danses (dont celle désormais bien connu du Sou…), voire quelques chants, sketches…(ça dépend des années, de l'inspiration !). C'est pourquoi nous souhaitions cette année qu'elle soit notre toute première manifestation.

Notez-le bien : **Vendredi 23 novembre à la salle des fêtes,** pour les membres de l'association !

Groupe Vocal

RETROSPECTIVES : Le Groupe Vocal s'est déplacé à Savigneux le 30 juin pour une rencontre chorales et a participé à la fête de l'école de Marcilly .

LA RENTREE : Le 14 septembre, le Groupe Vocal a repris son activité. L'effectif est toujours stable avec presque 50 choristes qui se réunissent, comme les années précédentes dans la salle d'évolution de l'école, à 20h30, les vendredis (sauf pendant les vacances scolaires). Il est encore temps de rejoindre le groupe, les conditions sont simples :

- aimer chanter et être au moins au collège (pour les jeunes qui voudraient participer au Groupe Vocal, nous souhaitons rencontrer les parents lors de l'inscription)
- payer une cotisation de 10 euros pour l'année (gratuit pour les scolaires)
- apporter un siège
- venir aux répétitions avec sa bonne humeur

CALENDRIER DES REPETITIONS

12 octobre	23 novembre	21 décembre
9 novembre	7 décembre	11 janvier
16 novembre	14 décembre	18 janvier

Les dates suivantes seront données ultérieurement.

VENDREDI 19 OCTOBRE

20 H 30 EGLISE DE MARCILLY

6ème RENCONTRE MUSICALE

Avec

La chorale « Le temps des Loisirs » de Veauche
Le groupe Gospels TOUGALOO de St Etienne
Le Groupe Vocal de Marcilly

Entrée gratuite

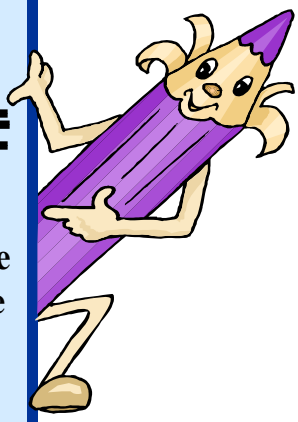

TENNIS - CLUB
MARCILLY PRALONG

FIN DE SERIE (suite)

Beaucoup attendaient avec impatience ce nouveau numéro de l'Ecureuil pour savoir si enfin, l'Equipe Dames avait pu mettre fin à sa série de 2 ans sans victoire.

En se déplaçant à Panissières, c'est vrai que les perspectives de victoire étaient bien minces.

Mais allez savoir, les voies du sport et du tennis en particulier sont parfois impénétrables.

Il faut dire que tout était réuni pour que ce déplacement se solde par une victoire, de l'entrainement matinal d'avant-match à la recherche de trèfles à 4 feuilles, en passant par des séances de prières collectives.

Depuis, l'équipe Dames n'a plus perdu en Championnat de la Loire par équipes et reste sur une **série en cours de 4 mois sans défaite, soit 1 victoire consécutive**.

Cela valait bien une photo en hommage, non ?

QUE D'EAU...

Alors qu'elle n'était attendue, qu'après la remise des récompenses, lors de l'apéritif pour accompagner certaines boissons au goût anisé, l'eau s'est invitée bien avant l'heure.

Les finales du tournoi interne prévues le 1er juillet ont été perturbées par la pluie, si bien qu'une seule a pu aller à son terme : celle des enfants.

Lors de cette finale très disputée, ***Mickaël Couchaud*** pensait tenir sa revanche face à ***Guillaume Garbil*** en remportant le 1er set mais Guillaume s'est accroché pour finalement conserver son titre.

Dans la catégorie « Ados », tous les participants devaient se rencontrer et le vainqueur était celui ayant remporté le plus de rencontres.

A ce jeu, ***Valentin Larue*** l'emporte en remportant tous ses matchs, parfois sur des scores très accrochés. Lui aussi conserve le titre qu'il avait acquis l'an dernier. ***Jimmy Couchaud*** termine deuxième.

Chez les Dames, on notait une nouvelle venue à ce stade de la compétition puisque ***Catherine Portailler*** pour la première fois de sa jeune carrière atteignait la finale. Est-ce par peur de représailles familiales ou simplement par supériorité de son adversaire, toujours est-il qu'elle a dû laisser la victoire à sa sœur ***Anne-Marie Vernet***.

Dans le tournoi Messieurs, on avait droit à nouveau à la confrontation entre ***Ludovic Massacrier***, tenant du titre, et ***Thierry Vernay***, qui comptait bien reprendre son bien. En football, on appellerait cela le « Classico ».

Finalement, Thierry l'emporte, plus de 2 mois après la date prévue de la finale.

Espérons que l'année prochaine la météo sera de notre côté, ou alors, il faudra adopter la tactique de certaines de nos équipes : **rechercher les trèfles à 4 feuilles**.

BILAN 2007

A la fin de la saison, il est toujours l'heure de faire le bilan.

Avec près de **80 licenciés**, le TC Marcilly Pralong se maintient à un bon nombre.

L'Ecole de Tennis composée de **38 enfants** a tourné sur **7 groupes**, à Marcilly et Pralong.

Pour ces enfants, plusieurs animations ont été proposées : galette des rois, journée des tests de balle, sortie aux tournois ATP de Lyon et Andrézieux , …

Pour autant, les adultes ne sont pas en reste avec l'organisation du tournoi de double par équipes tirées au sort, la mise à disposition de places pour assister au Challenger 42, championnats de la Loire par équipe.

Au niveau sportif, la saison a été particulièrement bonne puisque pour la première fois de son histoire, le TCMP remporte le **Trophée d'Automne chez les Messieurs** et est demi-finaliste chez les Dames.

Les équipes se sont également bien comportées avec notamment ***l'équipe 1 Hommes*** qui, pour sa 1ère année au plus haut niveau départemental termine **3ème de sa poule** et assure assez aisément son maintien.

Enfin, n'oublions pas ***l'équipe des 13/14 ans Garçons*** qui est passée bien près d'accéder aux ¼ de finale des Championnats de la Loire de leur catégorie en perdant au 3ème set du dernier double de la dernière rencontre.

On peut aussi tirer un grand coup de chapeau à certains de nos licenciés pour leur parcours en tournoi : finale en 4ème série pour **David Flandin** (Sury) et **Renaud Blanc** (St Romain le Puy), ½ finale 3ème série à St Romain pour **Ludovic Massacrier et Thierry Vernay** et ¼ finale à Sury pour **Ludovic**.

BRAVO à tous nos représentants pour leurs résultats et surtout pour l'esprit sportif et fair-play dont ils font preuve.

2008 : DU NOUVEAU ?

Tout d'abord, ce qu'il y aura de plus nouveau, ce sera le court de Pralong, complètement refait à neuf après 20 ans de loyaux services (sans aucune double faute).

Même si les travaux ont pris plus de temps que prévu, le court est désormais opérationnel.

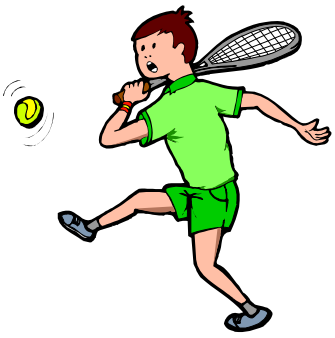

Et nous allons en avoir besoin !

Il y a 2 ans, le record de l'Ecole de Tennis était atteint avec 48 enfants inscrits.

A la clôture des inscriptions, ils étaient **56** pour 2008. 56 ! Vous imaginez ?

A ce rythme-là, nous allons bientôt pouvoir demander autant de créneaux aux gymnases intercommunaux que notre club voisin !

Justement, nous avons toujours des <u>créneaux réguliers au gymnase intercommunal de Boën les lundis et mercredis soir de 19h30 à 22h30</u>. De quoi améliorer coups droits et revers mais aussi se rencontrer et partager des moments de bonne humeur.

Bien entendu, tout au long de l'année, compétitions et animations se succéderont.

Mais pour en profiter tout au long de l'année, prenez dès à présent votre licence !

Comme le dit le nouveau slogan de la Fédération Française de Tennis **: le tennis, un sport réservé à TOUS**

TARIFS

Les tarifs pour la **saison 2007-2008** sont les suivants :

- Adulte : ……....42 €
- Couple : ……...75 €
- Étudiant : ……32 €
- Enfant (- de 18 ans) : ……...25 €
- Ecole de Tennis (pour l'année) :……..10 €
- 3ème enfant : ……...12 €
- Location horaire pour les non-licenciés : …… 3 € par personne et par heure

Il faut rappeler que pour chaque licence sportive, le club reverse 11,50 € par enfant et 18,50 € par adulte, en plus d'une affiliation statutaire.

De plus, le TC Marcilly Pralong est partenaire de la région Rhône-Alpes et permet ainsi aux jeunes titulaires de la carte M'ra de disposer d'une remise de 30 € sur la licence sportive.

PERMANENCES

Pour prendre votre licence pour cette nouvelle saison ou pour tout autre renseignement, des permanences sont organisées à **Marcilly** tous les **1er vendredis du mois de 18h30 à 19h30, salle Galathée**.

Pour tout renseignement, vous avez la possibilité de consulter notre site internet (développé par la société SiteLine) mis à jour régulièrement et fréquemment :

www.tcmarcillypralong.asso.fr

Vous pouvez également contacter :

Thierry Vernay – Château Gaillard – au **04.77.97.49.18**

COMITE DES FETES

Les membres du comité des fêtes et les classards tiennent à remercier les habitants de la commune pour le bon accueil qui leur a été réservé lors du passage des brioches à l'occasion de la fête et pour leurs participations pour les différentes activités du week-end.

Les membres du comité des fêtes tiennent aussi à remercier le groupe des classards pour leur présence tout au long du week-end.

LES FUTURES MANIFESTATIONS

Samedi 24 novembre : Soirée théâtre

Pour la troisième année, nous reconduisons cette soirée théâtre avec la même troupe que l'année dernière.La nouvelle pièce se nomme **« Qui a tué la vieille ?»**

Lassé de la vie et de la solitude, Jacquotte MORLET a décidé de se donner la mort. Elle convoque sa famille afin de leur annoncer son projet, en échange d'un peu de tendresse elle leur propose de les cocher sur son testament.

Bagarre entre les concurrents qui ne reculent devant rien pour toucher le pactole.

Mais tata tombe amoureuse et ne veut plus mourir, un matin on la retrouve occise ! Mais qui l'a tuée ?

Durée de la pièce 2H00

Le vendredi 7 décembre soirée St NICOLAS

Cette soirée sera organisée avec les commerçants de la commune et les associations de la commune qui souhaitent y participer.

Une réunion aura lieu début octobre pour organiser cette soirée

Les jeux de l'écureuil

Par Robert DURIS

1/ Pyramide Marcilloise

Répondre en ajoutant une lettre aux lettres du mot précédent.

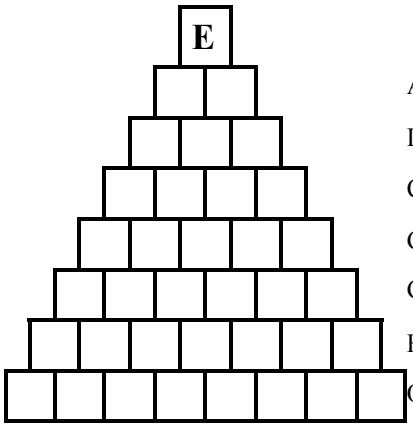

Agent de liaison

Lettre grecque

Comme un âne

Grand ouvert

Gaz

Femme d'un peuple africain

Quartier de chez nous

2/ Sudokumo

Compléter la grille de telle sorte qu'il y ait toutes les lettres d'une commune voisine dans chaque ligne, chaque colonne et chaque rectangle. Dans la ligne grisée, le nom de la commune apparaît clairement.

		D				P		
P				M	I			
		C			E		H	I
A				H	M		C	
			I			U		M
U	E							A
	H			P			E	
I	D			U				H
						C		

3/ A tue-tête !

La moitié du quart du poids de 4 pommes de 100 g chacune est-elle plus lourde que le double du tiers du poids de 3 abricots de 30 g chacun?

4/ Cépages et vins

: « Remplir » les cases vides du tonneau à partir des valeurs attribuées aux lettres de COTES DU FOREZ (4 = C, 9 = F, 8 = E ….. le même nombre correspond toujours à la même lettre) et des définitions ci-jointes des cépages et des vins au nombre de 13 apparaîtront horizontalement (7) et verticalement (6)

Horizontalement

1/ Cépage d'aujourd'hui
2/ Vin de liqueur, mélange de marc et de jus de raisin
3/ Cépage noir de la vallée du Rhône
4/ « Picrate » quand il est mauvais
5/ Peut être qualifié de grand quand il est classé
6/ Cépage noir de chez nous
7/ Les différentes variétés de vignes plantées

Verticalement

8/ Cépage blanc bien connu et raisin de table
9/ Cépage le plus souvent rouge cultivé surtout dans le Beaujolais
10/ Cépage français renommé en Bourgogne
11/ Vieux cépage noir du Dauphiné
12/ Cépage qui donne des vins qui portent son nom et des raisins de table
13/ Cépage blanc cultivé dans de nombreuses régions

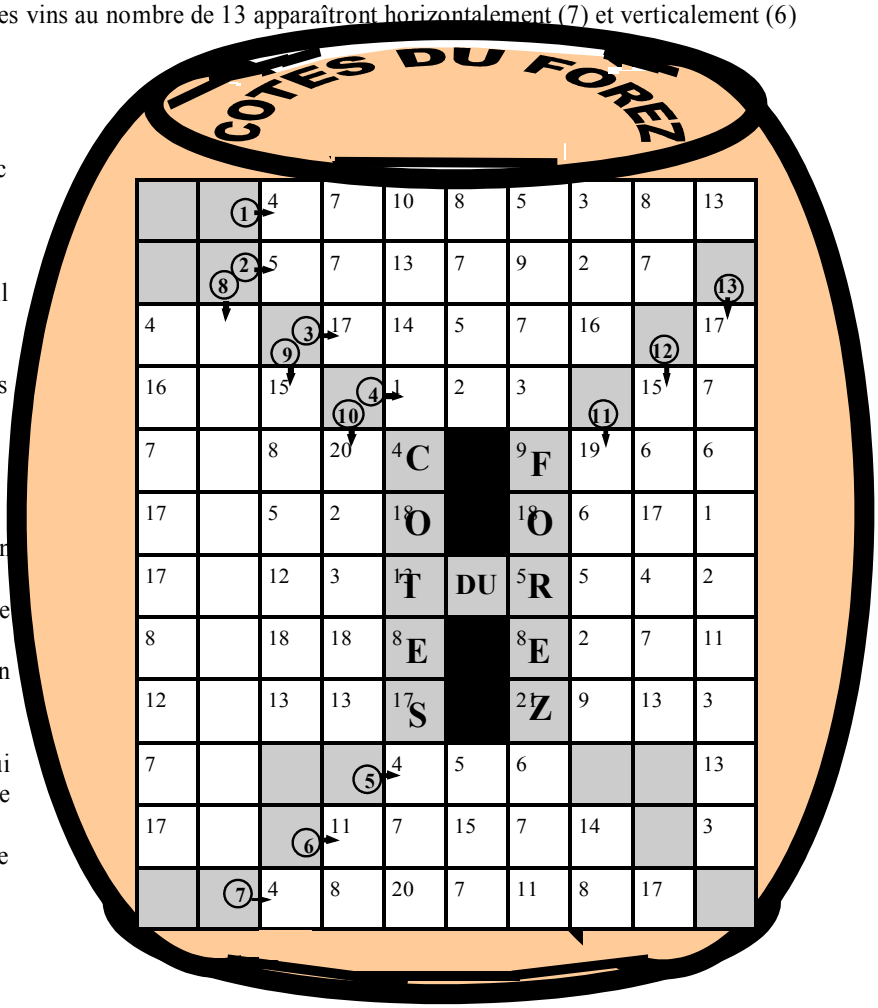

DATES A RETENIR

Lundi 15 octobre :	Don du sang 16H30 – 19 H Salle des fêtes
Vendredi 19 octobre :	6ème Rencontre musicale 20H30 à l'église
	Vente tickets cantine 16H15 – 17 H à l'école
	Dernier délai commande bacs roulants
Jeudi 1er novembre :	Bacs roulants obligatoires
Vendredi 16 novembre :	Vente tickets cantine 16H15 – 17 H à l'école
Vendredi 23 novembre :	Soirée privée du Sou des Ecoles
Samedi 24 novembre :	Soirée théâtre 20H30 salle des fêtes
Vendredi 7 décembre :	Vente tickets cantine 8H20– 8H45 à l'école
	Saint Nicolas
Vendredi 21 décembre :	Vente tickets cantine 16H15 – 17 H à l'école
Lundi 31 décembre :	Dernier délai inscription sur liste électorale
Vendredi 4 janvier :	Vente tickets cantine 8H20 – 8H45 à l'école
Mardi 5 février :	Remise des articles Ecureuil
Jeudi 28 février :	Agrafage de l'Ecureuil 20 H à la mairie